

L'ANDI

Agence Nationale de Développement d'Investissement

1. A PROPOS DE L'ANDI

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement.

1.1. Le passage de l'APSI vers l'ANDI s'est traduit par des modifications des cadres institutionnels et réglementaires :

- Création du Conseil National de l'Investissement, organe présidé par le Premier Ministre, chargé des stratégies et des priorités pour le développement;
- Création de structures régionales de l'Agence qui contribuent, en concertation avec les acteurs locaux, au développement régional. Cette contribution consiste notamment en la mise en place des moyens humains et matériels pour faciliter et simplifier l'acte d'investir;
- Instauration d'une commission interministérielle de recours chargé de recevoir et de statuer sur les doléances des investisseurs;
- Clarification des rôles des différents intervenants dans le processus d'investissement;
- Révision du dispositif d'incitation à l'investissement;
- Suppression du niveau d'autofinancement exigé à l'éligibilité aux avantages;
- Simplification des formalités d'obtention des avantages;
- Allègement des dossiers de demande d'avantages.

1.2. Forte d'une expérience et d'une expertise avérées en matière de promotion de l'investissement, l'ANDI s'est assurée une place au sein des réseaux internationaux des

agences de promotion des investissements et entretient une coopération notamment avec ses homologues européens, arabes et asiatiques :

- WAIPA, Association mondiale des agences de promotion des investissements qui comprend plus de 150 API dans le monde;
- ANIMA, réseau euro-méditerranéen des Agences de Promotion des Investissements, des 12 pays de la rive Sud de la Méditerranée en partenariat avec les agences française, italienne et espagnole;
- ANIMA Investment Network, Association créée en succession des réseaux ANIMA et élargie à d'autres pays européens;
- AFRICANET, association des agences de promotion des investissements africaines depuis 2010;
- □ Conclusions de plusieurs accords et conventions bilatérales avec des API visant l'échange d'expérience et de bonnes pratiques en matière de promotion d'investissement.

1.3. Afin de fournir des prestations selon les normes et standards internationaux, l'ANDI œuvre avec diverses institutions et organismes internationaux tels que :

- CNUCED pour le conseil et l'expertise, à l'occasion de l'examen de la politique d'investissement en Algérie;
- ONUDI pour la formation et le perfectionnement des cadres de l'Agence sur les méthodes d'évaluation des projets d'investissements;
- Banque Mondiale pour l'audit du processus de création d'entreprises et propositions de mesures d'amélioration dans le cadre de son programme DOING BUSINESS.

2. L'ANDI a pour missions

- Accueille, conseille et accompagne les investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales;
- Informe les investisseurs à travers notamment son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information à l'occasion d'événements économiques organisés en Algérie et à l'Etranger;
- Formalise sur une base d'équité et dans des délais courts les avantages prévus par le dispositif d'encouragement;

- Veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement;
- Contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés;
- Met à la disposition des investisseurs potentiels sa bourse de partenariat.

CONTACT

<http://www.andi.dz/fr/?fc=guichet>

Wilaya : Constantine, Mila

Adresse : Cité administrative Ali MENDJELI,
Nouvelle Ville Constantine

Responsable : Mr. HADJADJ Omar chargé du GUD
Constantine

Tél. : 213 (0) 31 82 35 55

Fax. : 213 (0) 31 82 36 27

E-mail : guconstantine@andi.dz